

CONSTITUTION DE DOSSIER DE LOCATION

Pièces à fournir pour chaque locataire et son garant :

- Photocopie de la carte d'identité recto/verso
- 2 derniers avis d'impositions (les 4 volets)
- 2 dernières quittances de loyer ou taxe foncière
- Relevé d'identité bancaire.

Pour les salariés :

- 3 derniers bulletins de salaires
- Attestation de travail

Pour les commerçants :

- Extrait K-Bis
- Bilan de l'exercice précédent

Pour les professions libérales :

- Déclaration de revenus (2035)

Pour les sociétés :

- Les statuts de la société
- Pouvoir du gérant ou du P.D.G

Pour les retraités :

- Récépissé de retraite

Pour les étrangers :

- Copie de la carte de séjour (valable au moins 1 an à compter de la signature du bail)
- Carte de travail

131, Bd du Général Koenig – 92200 Neuilly sur Seine - Tél./Fax : 01.46.24.82.82 - www.quartiersparisiens.fr - contact@quartiersparisiens.fr